



Bonneval, le 5 octobre 2020

La principale
Aux parents

1/1

Madame, Monsieur

Le collège propose aux élèves qui le souhaitent de participer aux séances d'aide aux devoirs qui auront lieu les lundis, mardis et jeudis de 17h15 à 18h15

A partir du lundi 2 novembre 2020

Les élèves seront encadrés par des assistants d'éducation ou des professeurs volontaires qui les aideront pour effectuer leur travail personnel.

Ils seront pris en charge par petits groupes et par niveau de classe.

Afin que ce moment soit efficace, plusieurs conditions devront être respectées :

- les élèves inscrits doivent être présents (les absences seront relevées et transmises aux familles)

- les élèves doivent adopter une attitude sérieuse

- les élèves doivent se munir du matériel nécessaire

Si ces conditions ne sont pas remplies, nous nous réservons la possibilité d'exclure un élève du dispositif.

La Principale,
Isabelle LENAIN

Coupon à remettre à Mme PIETTE-DUCLOS, CPE

Je soussigné(e).....

Responsable légal de.....

Inscrit(e) en classe de

Atteste avoir pris connaissance des conditions d'organisation de l'aide aux devoirs et demande à ce qu'il/elle en bénéficie.

Il/elle restera dans l'établissement de 17h15 à 18h15.

Le lundi
(cocher 2 jours maximum)

le mardi

le jeudi

Signature du responsable légal